



COMMUNIQUÉ

Visite du directeur général de l'administration pénitentiaire au CD de Châteaudun

À l'occasion de sa visite au Centre de détention de Châteaudun, le directeur général de l'administration pénitentiaire a rencontré, aux alentours de 9 h 40, les organisations syndicales SPS-CEA et FO Justice.

Cette rencontre a permis d'aborder trois sujets majeurs pour l'avenir et la sécurisation de notre établissement.

1. LUTTE CONTRE L'ACTIVITÉ DROGUE ET SÉCURISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le SPS-CEA et FO Justice ont rappelé l'importance des nombreuses saisies réalisées au cours des deux dernières années. Celles-ci témoignent de l'ampleur des trafics et mettent également en évidence les vulnérabilités de notre établissement sur le plan sécuritaire.

Le directeur général de l'administration pénitentiaire doit prochainement rencontrer le garde des Sceaux, notamment dans le cadre des discussions autour du futur budget et des projets susceptibles d'être engagés.

La directrice interrégionale a, de son côté, affirmé son soutien aux futurs projets concernant le CD de Châteaudun et restera particulièrement attentive aux orientations et arbitrages qui seront rendus.

2. PROJET DE QUARTIER DE COURTES PEINES (QCP)

La rencontre a également permis de confirmer que le CD de Châteaudun est concerné par un projet de construction modulaire d'un quartier de courtes peines (QCP).

La prochaine étape importante interviendra le 21 septembre, avec le choix attendu du prestataire.

À ce stade, trois formats seraient à l'étude et la capacité envisagée pourrait se situer entre 150 et 250 places maximum. Ces éléments restent toutefois soumis aux choix et arbitrages qui doivent encore intervenir.

Concernant le calendrier, l'année 2027 est évoquée, mais aucune échéance précise et définitive ne peut, pour l'heure, être annoncée.

3. SÉCURISATION DU PARKING ET PROJET QSL

Le projet initialement envisagé pour le QSL a également été abordé lors des échanges.

Un projet pourrait voir le jour, mais celui-ci devra nécessairement être pensé en cohérence avec la future implantation du QCP et les différents arbitrages qui restent à rendre, notamment au cours de l'année 2027.

De nombreux éléments restent donc à définir, mais ces échanges ont permis de mettre sur la table les enjeux majeurs concernant l'avenir, le développement et la sécurisation du CD de Châteaudun.